

INFORMATION POUR LES RIVERAINS DES EPREUVES SPECIALES

Vous habitez sur le parcours d'une épreuve spéciale du Rallye.

Vous trouverez ci-dessous les horaires des arrêtés qui ont été pris à l'occasion du

34ème RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE

Date	Epreuve	Départ - Arrivée	Fermeture	Réouverture
4 juillet 2025	SHAKE DOWN	Ouroux - St Christophe en Bresse	09:00	14:30
4 juillet 2025	ES N°1	Bouzeron - Fontaines	16:20	22:40
4 juillet 2025	ES N° 2	St Martin Sous Montaigu - La Mine	17:00	23:20
5 juillet 2025	ES N° 3/6	St Martin sous Montaigu - Ste Hélène	07:40	18:30
5 juillet 2025	ES N° 4/7	St Désert - Buxy	08:30	19:20
5 juillet 2025	ES N° 5/8	Savianges - Ste Hélène	09:00	20:00

Ces horaires sont harmonisés dans chaque épreuve spéciale, ainsi les horaires sont identiques dans les communes traversées, sur les routes départementales empruntées et au niveau de la Préfecture. Les arrêtés sont disponibles auprès de vos mairies et auprès de l'organisation du rallye.

L'heure de fermeture est l'heure à partir de laquelle vous ne pouvez plus emprunter la route concernée sans avoir une autorisation des organisateurs. Celles-ci ne sont délivrées qu'exceptionnellement sur une demande faite avant le lancement du rallye.

Une fois l'autorisation obtenue celle-ci sera gérée uniquement par la Direction de Course le jour du rallye.

L'heure de réouverture de la route dépend quant à lui du nombre de concurrents partants et du nombre d'abandons à l'issue de l'épreuve qui vous intéresse.

A la fin de l'épreuve, après le passage de la voiture damier, nos équipes de terrain sont encore sur place pour remettre en configuration les routes empruntées.

Une fois le "rangement" terminé, ce sont eux qui vont rouvrir la route en étant sûrs de ranger en sécurité.

En fin de journée, le rangement peut s'effectuer de nuit et être moins rapide.

Vous pouvez consulter les cartes générales et par épreuve dans l'onglet : Cette Année/Parcours

Nous vous remercions de votre patience.

